

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 07 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Étaient Présents : M. LEROY Yvan - Mme BÉZIAN Maud - Mme DECHELLE Diane - Mme DESCARREGA Hélène - Mme POULAIN Mélanie - Mme VATTÉ Delphine - M. BRANLE Olivier - M. CAVÉ Jean-Marie - M. GIUSTI Christophe

Absents excusés : Mme FOSSE Christine - M. PERNIN David

Madame POULAIN Mélanie a été élue secrétaire de séance

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame BEZIAN Maud, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1/ Approuve le compte de gestion remis par la Trésorerie de GISORS ;
- 2/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui s'élève à la somme de 43 000.00 € de dépenses et 130 000.00 € de recettes.
- 4/ Constate l'excédent global de 306 078.59 € dégagé par les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année considérée. Il est décidé à l'unanimité de reporter :
 - L'excédent de fonctionnement au compte 002, soit la somme de 384 715.85 €
 - Le déficit d'investissement au compte 001, soit la somme de 78 637.26 €
 - Pas de report au compte R 1068 en investissement
- 5/ Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2016

La Commission Budget s'étant précédemment réunie pour les préparatifs, le projet de Budget Primitif est présenté en détail par Monsieur Le Maire.

Le conseil Municipal, décide à 10 voix « Pour » d'arrêter le budget primitif 2016 à la somme de :

- 1 186 681,85 euros en recettes et dépenses de fonctionnement
- 739 137,26 euros en recettes et dépenses d'investissement

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES LOCALES 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition 2016, à l'identique de ceux de l'année 2015 à savoir :

Taxe d'habitation :	15.75 %
Taxe foncière (bâti) :	20.43 %
Taxe foncière (non bâti) :	34.12 %

PARTICIPATION FINANCIERE A LA RÉÉDITION DE DÉPLIANTS PROMOTIONNELS DES SENTIERS DE RANDONNÉE.

Afin d'assurer la promotion des sentiers de randonnée du territoire, le Pays du Vexin Normand rééditera des dépliants de randonnée.

Les frais liés à cette réédition seront partagés entre le Pays du Vexin Normand et les collectivités concernées par les sentiers.

Le Pays du Vexin Normand prendra à sa charge 50% du coût et 50% seront à la charge de la commune.

Le dépliant concernant le sentier du Chemin du Baron sera édité à 1200 exemplaires pour un coût de 63.45 € TTC à la charge de la commune.

Le dépliant concernant de Chemin de la Reine Blanche/Boucle de la Tour de Neaufles sera édité à 1200 exemplaires pour de un coût 63.45 € TTC à la charge de la commune

La participation totale pour la commune sera donc de 126.90 € TTC.

Après avoir délibéré le Conseil vote « Pour » à l'unanimité.

VALIDATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR TRANSFORMATION DU POS EN PLU

La Commission d'Appels d'offres s'étant précédemment réunie concernant les offres reçues pour la maitrise d'ouvrage de transformation du P O S en P L U, Monsieur Le Maire les présente au Conseil :

Pli N° 1 : Cabinet FORTEAU FAISANT 19 rue St Jean 28100 DREUX

Pli N° 2 : Agence GILSON et Associés 2 rue des Côtes 28000 CHARTRES

Pli N° 3 : Groupe AUDDICE 380 rue Clément ADER 27930 LE VIEIL EVREUX

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'agence GILSON et Associés 2 rue des Côtes 28000 CHARTRES.

TRAVAUX CHANGEMENT DES FENETRES PLACE ST PIERRE ET LOGEMENT DE LA POSTE

La Commission travaux s'étant précédemment réunie concernant les travaux de changement de fenêtres au logement de la poste et au bâtiment Place Saint Pierre, Monsieur Le Maire présente les devis des entreprises suivantes :

Ets J P V d'Evreux (27017)

KIRUNA de Vernon (27204)

MONSIEUR STORE de Gisors (27140)

FENETRES ++ de Sérifontaine (60590)

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de FENETRES ++ pour un montant de 11 523.00 € HT soit 13 827.60 € TTC.

TRAVAUX ACCES PMR CHEMIN ÉCOLE

La Commission travaux s'étant précédemment réunie concernant les travaux de mise aux normes, accès PMR chemin de l'école, Monsieur Le Maire présente les devis des entreprises suivantes :

ETS BENOIT TP du Thil en Vexin (27150)

EURE TP le Grand Quevilly (76124)

ETS AXE TP de Enencourt léage (60590)

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de BENOIT TP pour un montant de 5 136.74 € HT soit 6 164.09 € TTC.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CAE CUI DE MONSIEUR SAVARY VINCENT A COMPTEUR DU 19 MAI 2016

Le contrat de travail CAE CUI de Monsieur SAVARY Vincent se terminant le 18 mai 2016, Monsieur Le Maire suggère de le renouveler pour une période d'un an à compter du 19 mai 2016.

La période de travail pendant le contrat CAE CUI étant satisfaisante, Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote « Pour » à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CAE CUI DE MONSIEUR GOURDIN MIKAËL A COMPTEUR DU 02 JUIN 2016

Le contrat de travail CAE CUI de Monsieur GOURDIN Mikaël se terminant le 1^{er} juin 2016,

La période de travail étant satisfaisante durant le contrat CAE CUI, Monsieur Le Maire suggère de le renouveler pour une période d'un an à compter du 02 juin 2016.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à 7 voix « Pour » et 3 abstentions, la reconduction du contrat, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

REPRISE ECLAIRAGE PUBLIC ET ESPACE VERTS RESIDENCE LES VIGNES (Impasse des Cygnes)

Courrier du Syndicat lotissement Résidence Les Vignes

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de l'Association Syndicale du lotissement Résidence Les Vignes (Impasse des Cygnes) lui demandant que la Commune prenne en charge l'éclairage public et les espaces verts (700 M2 environ) du lotissement.

Après avoir délibéré, Le Conseil décide de voter « Pour » à 9 voix et 1 voix « Contre »

La séance est levée à 23 heures.

INFORMATION :

Les formulaires de demandes d'inscriptions aux transports scolaires sont disponibles en mairie, (renouvellement ou première demande)

Merci de passer en mairie dès que possible, pour retirer le dossier.

Les dossiers complets sont à remettre aux Transports Scolaires, de la Communauté de Communes 5 rue Albert Leroy à GISORS **avant le 05 juillet 2016 dernier délai.**